

CABINET
LAUNAY
AUDIT

Agnès LAUNAY

Commissaire aux Comptes

MACAO 7^E ART

5, avenue Tsukuba
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

424, avenue des Diges
14123 FLEURY SUR ORNE
Tél : 06.78.29.93.10
a.launay@launay-audit.fr



Agnès LAUNAY

Commissaire aux Comptes

MACAO 7^E ART
5, avenue Tsukuba
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en date du 3 mars 2022, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur le contrôle des comptes annuels de l'association MACAO 7^e ART, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et qui se traduisent par :

- un total de produits d'exploitation de 179.239 euros
- un résultat négatif de..... - 8.684 euros
- un montant total de bilan de..... 126.706 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, depuis la date d'ouverture de cet exercice comptable jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les principales diligences accomplies par nos soins.

- Analyse des procédures et du contrôle interne ;
- Contrôle d'existence (de réalité) et du bon rattachement à l'exercice de charges d'achats et charges externes ;
- Contrôle du bon respect des dispositions législatives en matière sociale ;
- Confirmation directes auprès d'entités subventionnant Macao 7^e Art des sommes attribuées par elles ;
- Contrôle d'existence et de la bonne évaluation des créances et des dettes à la date de clôture de l'exercice ;
- Contrôle mathématique des états de rapprochements bancaires de clôture et observation du bon dénouement des opérations en état de rapprochement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications du rapport moral d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral d'activité et dans le rapport financier du trésorier soumis à votre approbation.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

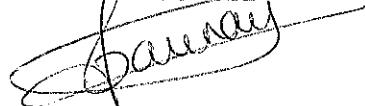
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances où événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fleury-sur-Orne, le 28 mars 2024

La Commissaire aux Comptes

A. LAUNAY



TGS FRANCE BRETEUILLE SUR ODON CAEN	ASSOCIATION MACAO 7 ART
-------------------------------------	-------------------------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros			31/12/2023	31/12/2022
	Bruit	Amortie et Déprécié	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions brevets droits similaires				
Autres immobilisations incorporées (1)				
Immobilisations incorporées en cours				
Avances et amorties				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	7 347	7 347	1 237	1 237
Tenants	16 720	16 493	227	227
Installations techniques mat. et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et amorties				
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Crédences rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	24 067	23 859	1 237	1 237
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versées sur commandes				
CRÉANCES (3)				
Crédences clients, usagers et comptes rattachés	1 400	1 400	11 581	11 581
Crédences reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 858	1 858	1 186	1 186
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBLES				
116 895	116 895	104 108	104 108	104 108
6 326	6 326	6 326	2 238	2 238
TOTAL (II)	126 279	126 479	119 883	119 883
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais démission d'emprunt si étalement	(III)			
Primes de remboursement des obligations	(IV)			
Ecart de conversion actif	(V)			
TOTAL ACTIF (I à V)	150 545	23 859	126 796	121 120
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				

Etat exprimé en euros			31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			73 778	73 778
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserve				
Réserve statutaires ou contractuelles				
Réserve pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE				
Total des fonds propres (situation nette)				
Fonds propres consomptibles				
Souscriptions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
Fonds reportés liés aux legs ou dons				
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation				
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes				
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
Produits et dépenses reportés et décaissés				
DETTE FINANCIÈRES (4)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts détenus auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTE D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
DETTE DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES PROVISIONS				
Total des dettes				
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF				
Résultat de l'exercice exprimé en centaines				
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				
(3) Dont à plus d'un an				
(4) (8 634,14) - 49 792				
(7 283,37) + 38 839				
126 796 - 49 792				
121 120 - 38 839				
(8 634,14) + 49 792				

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Coûts d'exploitation		12 mois	12 mois
Vente de biens et services	3 180		
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature	3 180		
Ventes de prestations de service			
dont parrainages	370		
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons neufs			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
		17 910	17 239
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotation aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
		2	3 317
CHARGES DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
Total des charges d'exploitation			183 968
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 058)

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Coûts d'exploitation		12 mois	12 mois
Vente de biens et services	3 180		
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature	3 180		
Ventes de prestations de service			
dont parrainages	370		
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons neufs			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
		17 910	17 239
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotation aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
		2	3 317
CHARGES DES PRODUITS D'EXPLOITATION			183 968
Total des charges d'exploitation			(6 058)
RESULTAT D'EXPLOITATION			

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		2 446	166
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		2 446	166
EXCÉPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		163	72
RESULTAT COURANT avant impôts			(8 388)
RESULTAT FINANCIER			(5 892)
RESULTAT TOTAL			1 493
CHARGES VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			8 447
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
Total			8 395
TOTAL			15 395

Annexe Comptable

Etat exprimé en euros

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 126 706 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 181 847 euros et un total **charges** de 190 531 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -8 684 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association MACAO 7ème art, a pour but:

- assurer dans les salles normandes la promotion du cinéma art et essai, des courts métrages, de la production régionale, et plus généralement, la cinématographie peu distribuée.
- Contribuer à l'éducation artistique et culturelle par la confrontation du jeune public, notamment en milieu scolaire, aux œuvres et à la culture cinématographique dans les meilleures conditions possibles.

- Favoriser la relation entre les exploitants et les structures éducatives et culturelles en organisant les solidarités entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment vis à vis des zones insuffisamment desservies (zones rurales, quartiers) et les publics en difficulté sociale.

- Développer entre ces partenaires la réflexion autour de la notion de programmation.

- Favoriser les rencontres "médiaériques, pédagogiques et esthétiques" autour du cinéma (réaliseurs, acteurs, techniciens).

- Aider les actions existantes et favoriser la création de manifestations régionales ou locales.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association Association MACAO 7ÈME ART ont été établis conformément

Annexe Comptable

Etat exprimé en euros

aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la**Réglementation comptable rappelées ci-dessous :**

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire

2.- Crédences et dettes.

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
certaines titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

Annexe Comptable

Etat exprimé en euros

3 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

Montants des concours publics et subventions octroyées sur l'exercice

<u>Informations sur les concours publics et subventions octroyées dans l'exercice</u>					
Intitulé	Montant	Catégories d'autorités administratives	Investissement	Fonctionnement	
subv conseil régional	55 000	coll. territoriale			55 000
subv Poste	23 850	coll. territoriale			23 850
animateur					
subv cnc	38 140	Etat			38 140
subv drac	10 000	Etat			10 000
subv cd14	6 000	coll. territoriale			6 000
subv Drac action	4 000	Etat			4 000
subv cd50	4 100	coll. territoriale			4 100
subv cd61	4 500	coll. territoriale			4 500
subv cd61 cinefilou	500	coll. territoriale			500
subv Flers cinefilou	2 100	coll. territoriale			2 100
subv cd27	2 500	coll. territoriale			2 500
subv cd76	4 000	coll. territoriale			4 000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

1- Contributions de services

La Région Normandie met à la disposition de l'association, à titre gratuit, des biens situés:

Immeuble Pentacle - Bâtiment C - 5 Avenue de Tsukuba - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR.

La valeur locative de l'hébergement, évaluée par la Région, s'élève à 4 600,55 € au titre du budget 2023, pour une surface d'occupation de 45,55 M3.

Les charges (eau, électricité , chauffage, VMC, ascenseur et vitrerie) supportées par la Région ont été évaluées par la Région à une valeur de 3 846 € au titre du budget 2023.

Annexe Comptable

Etat exprimé en euros

2- Contributions de travail

Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base du temps de réunion des membres actifs du bureau au taux du smic chargé, soit 502h à 17€/h, pour une valorisation totale de 8 534€.

LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'association comptabilise des engagements de retraite, qui s'élèvent en 2023 à la somme de 12 324 euros.

TGS FRANCE BRETEUILLE SUR ODON CAEN	Document signé électroniquement
Association MACAO 7E ART	

TGS FRANCE BRETEUILLE SUR ODON CAEN	Document signé électroniquement
Association MACAO 7E ART	
	Page 17

Immobilisations

Amortissements

CORPORELLES	Valuers brutes et en de exercice	Mouvements de l'exercice		Valuers brutes au 31/12/2023
		Augmentations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 034			21 067

CORPORELLES	Valuers brutes et en de exercice	Mouvements de l'exercice		Valuers brutes au 31/12/2023
		Augmentations	Diminutions	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencet aménagement				
7 347				7 347
10 591				10 591
Instal technique, matériel outillage industriels				
Instal., agencement, aménagement divers				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et comptes				
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 034			21 067

FINANCIERES	Valuers brutes et en de exercice	Mouvements de l'exercice		Valuers brutes au 31/12/2023
		Augmentations	Diminutions	
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 034			24 065
TO TAL	25 034			25 039

CORPORELLES	Valuers brutes et en de exercice	Mouvements de l'exercice		Valuers brutes au 31/12/2023
		Augmentations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
INCORPORELLES	21 067			21 067
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 034			21 067
FINANCIERES	25 039			25 039
TO TAL	25 034			25 039

TGS FRANCE BRETEUILLE SUR ODON CAEN	Document signé électroniquement
Association MACAO 7E ART	
	Page 18

Provisions

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	Déficit exercice	Augmentation	Diminution
PROVISIONS POUR RECLAMATIONS					
Reconstruction gisements marins et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTAIRES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Pour gros entretien et grandes révisions					
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 007	3 317			
PROVISIONS POUR CHARGES	9 007	3 317			
PROVISIONS POUR DÉPRECIACTION					
Sur incorporelles					
corporelles					
Sur immobilières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients, usagers					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres					
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION					
TOTAL GENERAL	9 007	3 317			
Dont dotations					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
et reprises					
Titres mis en équivalence, montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients, usagers detteurs ou filiaux				
Autres créances clients, usagers				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CRÉANCES	6 326	5 584	9 584	
DETTS				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTS	49 792	49 792	49 792	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montant	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges d'exploitations		6 326	6 326
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
		TOTAL	6 326

